



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 084 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 21 novembre 2017

Présidente

L'honorable MaryAnn Mihychuk

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 21 novembre 2017

• (1135)

[Traduction]

La présidente (L'hon. MaryAnn Mihychuk (Kildonan—St. Paul, Lib.)): Bienvenue à tous. Nous en sommes à la 84^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous étudions les systèmes de prévention des incendies et de gestion des urgences dans les communautés autochtones.

Tout d'abord, j'aimerais reconnaître que nous sommes sur le territoire non cédé des Algonquins. Il est important pour nous de recommencer à le faire au moment où le Canada vit une période de réconciliation.

Bienvenue à notre comité. Malheureusement, nous avons dû réduire votre temps de parole légèrement. Si les membres du Comité sont d'accord, nous allons accorder sept minutes à chaque parti politique. Est-ce que cela vous convient? Cela nous amènera un peu après midi, mais chacun aura eu la chance de se prononcer.

Vous aurez 10 minutes pour présenter votre exposé, puis nous allons passer aux séries de questions. Je vous ferai signe lorsque la fin de votre intervention approchera.

M. Jean-Philippe Tizi (chef, Opérations domestiques, Bureau national, Croix-Rouge canadienne): Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, je veux vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Jean-Philippe Tizi. Je suis le chef des Opérations domestiques de la Croix-Rouge canadienne. Je suis accompagné aujourd'hui de Bill Mintram, gestionnaire principal des Relations autochtones de la Croix-Rouge canadienne.

Nous sommes très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour vous faire part de certaines des observations et des leçons apprises par suite de la saison des feux de forêt de cette année qui, comme nous le savons, a été extrêmement intense.

J'aimerais commencer par vous parler brièvement de la collaboration de la Croix-Rouge canadienne avec les peuples et les collectivités autochtones partout au pays. La Croix-Rouge canadienne a une longue tradition de collaboration avec la population et les collectivités autochtones. En fait, nous avons travaillé avec plus de 200 Premières Nations partout au Canada jusqu'à maintenant. La collectivité est au cœur de tout le travail effectué par la Croix-Rouge canadienne, et notre objectif est évidemment de favoriser le leadership communautaire et d'améliorer la capacité à l'échelle locale dans un environnement de travail axé sur la communauté et dirigé par cette dernière. En tant qu'organisation, nous avons un engagement en matière de réconciliation, de sécurité culturelle et de collaboration avec les dirigeants, les organismes communautaires et les partenaires autochtones. Nous nous sommes aussi engagés à

assurer la prestation de services communautaires, en reconnaissant la souveraineté des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que les rapports entre nations.

Comme nous le savons, la saison des feux de forêt 2017 a été extrêmement intense et a eu des répercussions sur de nombreuses personnes partout au pays, mais principalement dans l'Ouest. Cet été, nous avons connu une saison de feux de forêt active, plus de 5 300 incendies ayant brûlé une superficie de plus de 34 000 kilomètres carrés. Dans le cadre de son intervention, la Croix-Rouge a collaboré étroitement avec les peuples et les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et Affaires autochtones et du Nord Canada ou AANC, évidemment, afin de venir en aide à plus de 84 270 Canadiens. Ce travail a entraîné la mobilisation de plus de 3 000 responsables de l'aide aux personnes dans plus de 57 localités, y compris le soutien de plus de 30 collectivités autochtones touchées dans l'ensemble du Manitoba, de la Saskatchewan et, évidemment, de la Colombie-Britannique, mais aussi en Alberta, de façon plus limitée. Laissez-moi souligner certains des aspects clés de notre travail.

Au Manitoba, la Croix-Rouge a assuré le soutien de cinq collectivités autochtones. Comme vous le savez, nous avons collaboré avec les dirigeants locaux, Affaires autochtones et du Nord Canada et le ministère de la Défense nationale, en vue de coordonner l'évacuation de plus de 7 200 personnes. Nous avons organisé environ 300 vols. Nous avons mobilisé nos troupes et nos capacités logistiques en vue de l'organisation de ces vols. Nous avons aussi reçu le soutien du ministère de la Défense nationale, qui a aussi nolisé 12 vols, en vue de terminer l'opération. Par ailleurs, dans le cadre d'une entente de cinq ans avec AANC, nous avons fourni du soutien d'urgence aux Premières Nations du Manitoba. Notre équipe a collaboré avec 12 Premières Nations concernant des activités de préparation aux situations d'urgence, avant le début de cette saison, et cette collaboration se poursuit maintenant. Ce n'est là qu'un bref aperçu pour le Manitoba.

En Saskatchewan, en septembre 2017, 2 860 personnes ont été évacuées en raison de la chaleur extrême et du temps sec. Ces personnes ont été envoyées à Prince Albert et Saskatoon. Nous avons de nouveau fourni des services sociaux d'urgence à tous les sinistrés, pour le compte des autorités provinciales, pendant 24 jours au total. Je le répète, l'évacuation a été très longue. Le soutien fourni comprenait l'hébergement des 2 860 personnes évacuées, ainsi que la distribution de plus de 6 500 fournitures, y compris des lits de camp, des couvertures et des trousseaux de première nécessité.

En Colombie-Britannique, où de toute évidence les efforts les plus importants ont été déployés cet été, l'intervention a été très longue et intense. Nous sommes intervenus pour des centaines de feux partout dans la province, et nous avons aidé plus de 50 000 Canadiens dans la province en leur fournissant de l'hébergement, des services d'inscription, de l'aide financière d'urgence et du soutien individuel par l'entremise des services d'aide sociale. Évidemment, de l'aide continue d'être fournie maintenant.

À ce jour, nos équipes ont effectué plus de 100 visites dans les 24 collectivités autochtones touchées par les feux de forêt de cet été. Nous collaborons étroitement avec les dirigeants locaux pour comprendre comment nous pouvons le mieux soutenir leur population, pendant le retour de celle-ci à sa nouvelle réalité.

Jusqu'à maintenant, ces initiatives ont inclus les suivantes.

En ce qui a trait à la sécurité et au bien-être, évidemment, nous avons beaucoup appris. Les leçons tirées d'autres catastrophes nous ont montré la nécessité d'augmenter notre soutien au bien-être mental et émotionnel des personnes qui souffrent des répercussions psychosociales de l'évacuation.

Le travail se poursuit en collaboration avec des partenaires comme les autorités sanitaires de la Colombie-Britannique, la Régie de la santé des Premières Nations, Affaires autochtones et du Nord Canada et d'autres organismes, afin d'éviter le double emploi. Ce soutien s'étendra sur plusieurs mois, et même années, pour les plus vulnérables. Nous savons qu'il s'agit d'un engagement à long terme dans ce cas.

En ce qui a trait aux partenariats communautaires, les subventions jouent un rôle essentiel pour aider les collectivités à se rétablir. Les projets émanent de groupes locaux et rendent compte des priorités et de la culture de la communauté. Ce soutien inclut des subventions aux écoles, aux administrations locales, aux bandes des Premières Nations et aux organismes communautaires, afin d'appuyer les interventions et le rétablissement. Par exemple, nous avons récemment approuvé une subvention à des bandes des Premières Nations, afin de les aider à compenser les coûts que représente la chasse à l'extérieur de leur territoire habituel, les animaux s'étant déplacés en raison des incendies. Il s'agit là du type habituel de soutien que nous pouvons fournir. Parmi les autres exemples de demandes de partenariat communautaire émanant des collectivités autochtones figurent les rassemblements et les cérémonies culturelles qui, comme nous le savons, jouent un rôle important dans le processus de rétablissement.

Enfin, du soutien est offert aux petites entreprises. Un autre excellent exemple de la façon dont nous répondons aux besoins uniques des collectivités autochtones est notre appui aux petites entreprises, y compris les organismes sans but lucratif et, évidemment, les Premières Nations de la Colombie-Britannique, pour ce qui est de l'inclusion des moyens de subsistance culturels, en reconnaissant la valeur dans les collectivités autochtones des personnes dont les principales sources de revenus sont culturelles et artisanales, ainsi que liées à la chasse, au piégeage et à la pêche selon des méthodes traditionnelles. Je suis très heureux de vous informer qu'à ce jour, plus de 2 900 demandes ont été reçues et plus de 2 100 de ces demandes ont déjà été approuvées et traitées en vue de fournir de l'aide. La deuxième étape de ce programme vient tout juste d'être lancée, soit le 20 novembre, et permettra de continuer de venir en aide aux petites entreprises et aux personnes qui ont des moyens de subsistance culturels, d'une façon qui s'apparente au soutien que nous offrons aux particuliers et aux familles.

Évidemment, beaucoup de leçons ont été apprises. Je rappelle que la saison a été très intense, après celle que nous avons connue à Fort McMurray l'an dernier, et la Croix-Rouge canadienne est manifestement déterminée à collaborer avec les collectivités, avant, pendant et après les catastrophes. Il s'agit d'une intervention à long terme. Nous savons qu'une des équipes est toujours sur le terrain pour fournir des services et qu'elle y sera pendant longtemps, plus particulièrement en Colombie-Britannique.

Dans le cadre de cet engagement, nous menons actuellement des consultations sur notre intervention relativement aux feux de forêt de 2017 auprès des collectivités autochtones de l'ensemble des trois provinces. La rétroaction que nous recevons des membres des collectivités, des organismes locaux et d'autres partenaires nous aidera à continuer de façonner et d'adapter nos programmes.

Nous avons trois recommandations principales. Il y en a beaucoup d'autres, mais pour le moment, je voulais simplement partager celles-ci avec vous et ce comité.

J'en viens maintenant à la première leçon et recommandation. La première intervention dans toute catastrophe se situe toujours au niveau local. Cela est vrai ici, comme à l'échelle internationale. Nous recommandons d'investir dans des activités de préparation. Nous devons accroître les investissements dans ce genre d'activités, qui contribueront à améliorer la capacité locale au sein des collectivités autochtones. Nous obtenons de bons résultats collectivement. Nous croyons que nous pouvons faire beaucoup plus en ce qui a trait à la préparation des collectivités et à la réduction des risques et des répercussions des catastrophes futures.

En deuxième lieu, il est essentiel de reconnaître la diversité des collectivités autochtones, ainsi que de leurs langues, coutumes, cultures et histoires communautaires, tout en veillant à ce que les outils, la formation et les activités de préparation aux situations d'urgence soient culturellement adaptés. Il est essentiel d'adapter l'approche aux nations, aux bandes et aux collectivités, qui sont très différentes d'un bout à l'autre du Canada.

Enfin, il faut accroître la collaboration avec les peuples et les collectivités autochtones, tant au niveau de la préparation que de la réaction aux situations d'urgence de toutes sortes.

Madame la présidente, ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. C'est avec grand plaisir que nous répondrons aux questions que vous pourriez avoir.

• (1140)

La présidente: Très bien.

Le premier à poser des questions sera le député Mike Bossio.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Je vous remercie beaucoup tous les deux d'être ici aujourd'hui et de nous avoir présenté ce témoignage. C'est comme si nous revivions le conte de deux villes, ou dans ce cas, celui de deux provinces. Nous avons vécu la meilleure et la pire des situations, la meilleure s'étant produite en Colombie-Britannique, pour ce qui est de la façon dont les choses se sont déroulées au moment des évacuations et, malheureusement, d'après ce que l'on voit, la pire ayant eu lieu au Manitoba, compte tenu de la façon dont les choses se sont passées là-bas.

Quels sont selon vous les facteurs clés des différences entre la situation en Colombie-Britannique et celle au Manitoba?

M. Jean-Philippe Tizi: Merci beaucoup de la question. Bill commencera à y répondre.

M. Bill Mintram (gestionnaire principal, Relations autochtones, Bureau national, Croix-Rouge canadienne): Compte tenu des interventions dans les deux provinces, étant donné que la portée et la dynamique sont très différentes en ce qui a trait à la façon dont nous fournissons les services, nous faisons de notre mieux pour nous assurer de collaborer avec les collectivités, de travailler avec les dirigeants et de tenter de répondre aux besoins des gens. La dynamique entre le Manitoba, comme elle a été présentée, et la Colombie-Britannique... Il s'agit de relations très différentes en ce qui a trait au travail avec la communauté. Le Manitoba collabore avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada d'une façon qui... Désolé.

• (1145)

M. Mike Bossio: Tout va bien. Prenez votre temps.

Diriez-vous que l'absence de relations avec cette province et l'absence de préparation sont à l'origine de cette situation? Diriez-vous qu'il s'agit là de l'un des facteurs clés de la différence entre la Colombie-Britannique, qui a un engagement très fort en matière de préparation, et le Manitoba, qui n'a pas le même genre de relations?

M. Jean-Philippe Tizi: Juste pour conclure ici, oui, absolument. Au Manitoba, nous avons une entente très solide avec AANC et des relations extrêmement étroites avec les 64 bandes, et nous avons été très actifs au cours des trois, quatre ou cinq dernières années. En fait, nous avons aussi commencé à être très actifs dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence. Les bases sont très solides. La collaboration est très présente. Il s'agit là d'un facteur.

Le deuxième facteur a évidemment trait à l'ampleur. Nous parlons de 7 200 évacués. Il ne s'agit pas de 56 000 personnes. En Colombie-Britannique, nous avons eu un très bon dialogue avec les autorités et avec les Premières Nations, mais nous n'avons pas atteint le même niveau de préparation collective. C'est ce sur quoi nous nous penchons maintenant. Nous envisageons l'avenir en fonction des leçons apprises. Nous savons, et c'est le message que nous transmettons partout, que nous préférons avoir un dialogue sur le rôle de la Croix-Rouge, la façon dont nous travaillons collectivement et le rôle de chacun avant un événement. C'est essentiellement ce qui a fait une différence. Évidemment, je le répète, le nombre de collectivités touchées était très différent. Des personnes ont été évacuées pendant deux mois, une période extrêmement longue. La situation était tout à fait différente là-bas.

M. Mike Bossio: Deux des recommandations que vous avez formulées concernaient la diversité des collectivités autochtones et la compréhension de la langue, de la culture, etc. La troisième concernait la collaboration avec les Autochtones. Combien y a-t-il de membres de la Croix-Rouge d'origine autochtone qui participent à ce genre de service? Quel pourcentage, diriez-vous, des employés ont des antécédents autochtones directs en lien avec ces communautés?

M. Bill Mintram: Je n'ai pas de chiffres à l'échelle nationale, mais au Manitoba, environ 27 % des employés sont d'origine autochtone.

M. Mike Bossio: Qu'en est-il en Colombie-Britannique?

M. Jean-Philippe Tizi: En Colombie-Britannique, le nombre est plus faible, mais je n'ai pas le chiffre exact.

J'aimerais toutefois mentionner deux choses. Tout d'abord, il y a un engagement au niveau organisationnel. L'an dernier, notre conseil d'administration a approuvé la création d'un poste chargé de la réconciliation et a pris un engagement ferme en vue d'augmenter le nombre de bénévoles et d'employés qui proviennent des Premières Nations. Cela fait partie des enjeux et figure dans le plan, et nous progressons. En fait, au Manitoba, les chiffres sont encore plus

élevés. En Colombie-Britannique, certains membres de l'équipe sont autochtones. Nous avons aussi formé des équipes de sensibilisation constituées d'Autochtones.

Nous reconnaissons toutefois que cela n'est pas suffisant. Nous sommes sur la bonne voie, mais nous devons modifier les capacités, y compris celles des collectivités des Premières Nations.

M. Mike Bossio: Évidemment, vous avez parlé de préparation et d'investissement à ce chapitre. Si la Croix-Rouge doit fournir ce service et jouer ce rôle à l'avenir, quelle est la part de la préparation qui lui revient? Quel genre de formation les employés de la Croix-Rouge, et plus particulièrement les Autochtones, reçoivent-ils pour faire en sorte que ce pourcentage de 26 % augmente beaucoup plus? Existe-t-il actuellement un programme actif en vue de tenter de recruter et de former des Autochtones pour qu'ils s'acquittent de ces responsabilités?

M. Jean-Philippe Tizi: Il y a deux façons de répondre à cela, si vous le permettez.

Tout d'abord, la responsabilité en matière de préparation incombe à la collectivité. Nous sommes là pour fournir notre soutien et l'expertise technique. Nous avons le savoir-faire et les connaissances, que nous pouvons partager, mais d'abord et avant tout, c'est à la collectivité qu'il revient de prendre cette responsabilité. C'est la première réponse.

La deuxième est que, comme je l'ai dit, nous avons un plan d'action que nous mettrons en œuvre en mars, afin de faire augmenter le nombre de personnes que nous formons qui proviennent des collectivités autochtones.

• (1150)

La présidente: Merci, monsieur Bossio.

C'est maintenant au tour du député Arnold Viersen de poser des questions.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente, et merci à nos invités d'être ici aujourd'hui.

Si vous le permettez, j'aimerais prendre un instant pour parler un peu des affaires du Comité.

Madame la présidente, il y a deux semaines, j'ai présenté un avis de motion pour que le Conseil privé compare devant ce comité. Je crois que tout le monde a pu en prendre connaissance depuis. En fait, depuis que j'ai soumis cette motion, il semble que trois autres personnes ont démissionné ou ont été écartées de la commission aussi; je crois qu'il s'agit de trois à cinq personnes. Je suis d'avis qu'il est impératif que nous votions sur cette motion et que le Bureau du Conseil privé compare ici le plus tôt possible. J'espère que nous aurons un vote à ce sujet aujourd'hui.

La présidente: Le député Anandasangaree.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Madame la présidente, je propose l'ajournement du débat.

Un député: Ils ne se soucient pas de la question.

M. Gary Anandasangaree: Ce n'est pas discutable.

La présidente: Il y a une motion.

Ai-je besoin de quelqu'un pour appuyer la motion de mettre fin au débat? Non. Quels sont ceux en faveur de clore le débat? Ceux qui s'y opposent?

Des députés: Oh, oh!

La présidente: Je crois qu'il y a une confusion. Pouvons-nous tous voter sur la motion? Êtes-vous prêts?

Un député: J'aimerais un vote par appel nominal.

M. Mike Bossio: Excusez-moi. J'aimerais suspendre la séance et passer à huis clos.

La présidente: D'un point de vue procédural, nous ne pouvons pas passer à huis clos.

M. Mike Bossio: Pouvez-vous relire la motion, s'il vous plaît?

La présidente: Nous avons une motion portant ajournement du débat.

M. Arnold Viersen: Elle a échoué.

Un député: J'ai levé la main.

M. Arnold Viersen: Oui, mais de trois à quatre, donc...

La présidente: Je suis intervenue assez rapidement. Peut-être que je n'ai pas attiré votre attention sur le fait que nous avons un vote...

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Excusez-moi. Nous discutons du témoignage et nous ne nous sommes pas rendu compte qu'il y avait un vote.

La présidente: D'accord. La recommandation est de veiller à ce que tous comprennent que nous avons un vote. Il y a une motion d'ajournement du débat.

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

La présidente: D'accord. Le débat est ajourné.

Le député Viersen.

M. Arnold Viersen: Je cède le reste de mon temps de parole à la députée McLeod. Merci beaucoup.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Évidemment, je suis réellement déçue de l'issue de cette question vraiment importante.

Ma première observation porte sur quelque chose qui, à mon avis, constituerait une bonne rétroaction.

Je sais qu'en Colombie-Britannique, il y avait un système grâce auquel les gens recevaient certaines sommes en argent, que la Croix-Rouge était responsable d'administrer. J'aimerais peut-être que vous, au moment où vous réfléchirez sur la façon dont cela s'est passé... Je sais que vous deviez respecter les directives de la province sur la façon de procéder et sur le montant à accorder par ménage, etc., mais je crois que des défis se sont posés en ce qui a trait à la particularité liée au nombre élevé de familles vivant dans un ménage et du point de vue des adresses.

Lorsque vous réfléchirez à cette question, il pourrait être utile que vous envisagiez ce problème particulier dans le contexte d'une meilleure collaboration avec les collectivités des Premières Nations. Je reconnais que vous étiez chargé uniquement de l'exécution, et non pas de la politique.

• (1155)

M. Jean-Philippe Tizi: Non. Merci beaucoup pour la question.

Premièrement, nous avons atteint plus de 50 000 personnes grâce à l'inscription et au transfert électronique de fonds. C'est incroyable. Il y a deux ans, nous n'aurions pas été en mesure de le faire. Même chose à Fort McMurray, où le numérique nous a permis d'atteindre plus de 100 000 personnes. Je voulais juste le mentionner au départ. C'est fascinant.

Deuxièmement, oui, nous savons que les moyens numériques ne conviennent pas forcément à tout le monde. Il s'agit d'avoir des équipes sur le terrain, des services d'approche, pour offrir une autre forme d'aide dans les communautés isolées. Nous en sommes

conscients et nous devons continuer à renforcer la capacité d'atteindre un plus grand nombre de communautés plus rapidement.

Mme Cathy McLeod: Je regrette, mais je crois que ce qui m'intéresse vraiment ce sont vos recommandations à la province, car je sais que, comme le calcul se fait par ménage, il est arrivé que trois familles vivant ensemble n'aient droit qu'à un seul remboursement.

C'est quelque chose que je voulais soumettre. Je pense que la Croix-Rouge fait un travail fantastique, mais quant à sa capacité d'offrir des services de soutien d'urgence souples et adaptés à la culture locale... J'ai pu comparer les centres d'évacuation de la Colombie-Britannique et ceux du Manitoba et, tout en sachant que vous souhaitez pouvoir répondre aux différents besoins culturels, je dois dire que j'ai constaté une différence énorme entre les deux en ce qui a trait à l'aspect cérémonial, au fait d'offrir des aliments traditionnels et à l'accueil.

J'aimerais que vous commentiez cet aspect. Comme je l'ai dit, je n'éprouve que du respect pour le travail que vous faites, mais je pense que votre capacité à faire preuve de souplesse et à répondre aux besoins des communautés autochtones est plutôt limitée.

M. Jean-Philippe Tizi: Je répondrai à la première partie et je laisserai Bill s'occuper de la seconde.

Pour ce qui est de la première partie de la question sur l'aide financière, je dirais deux choses. C'est bien évidemment à la province qu'il appartient de définir les critères d'admissibilité et ce qui constitue un ménage.

Mme Cathy McLeod: Oui.

M. Jean-Philippe Tizi: Si vous le permettez, je voudrais juste corriger l'information. Le compte ne se fait pas par adresse, mais par ménage. Je pense donc que ça se tient. Nous nous sommes principalement heurtés à des difficultés parce que certaines communautés étaient en état d'alerte alors que d'autres étaient en situation d'évacuation. On retrouvait parfois ces deux cas de figure de chaque côté d'une même rue. C'était très compliqué.

S'il faut en tirer une leçon, il s'agirait de nous demander s'il faut nous organiser à l'avance en ce qui concerne les critères d'admissibilité, la manière de gérer les évacuations, la manière d'apporter de l'aide. Est-ce que 600 \$ suffisent pour la première tranche? C'est le genre de choses qu'il faut examiner et pour nous, il s'agit d'en discuter à l'avance.

Bill, vous pourriez peut-être compléter la réponse.

M. Bill Mintram: Pour ce qui est de répondre aux besoins uniques des communautés autochtones, nous avons bien constaté que le transfert d'argent par voie électronique n'est peut-être pas le meilleur choix, compte tenu de l'accès des gens aux services bancaires. Nous tenons à disposer de diverses modalités de paiement pour pouvoir répondre aux besoins des gens où qu'ils soient, et à travailler avec les dirigeants et les communautés pour fournir ce soutien essentiel au moment voulu. Comme cela a été mentionné, la Croix-Rouge canadienne prévoit divers programmes avec des partenariats communautaires, du soutien aux petites entreprises et d'autres mesures qui ne sont pas nécessairement envisagées par les politiques provinciales. Dans cet esprit, nous nous efforçons de travailler avec la communauté et de répondre à ses besoins uniques.

Je pourrais poursuivre, mais je m'arrêterai là.

Mme Cathy McLeod: Excusez-moi si je ne m'exprime pas clairement.

Quand je songe aux centres d'évacuation et au soutien offert aux gens, je sais que c'est un travail très difficile. Les centres d'évacuation de Kamloops, par exemple, ont incorporé les coutumes cérémoniales, les aliments traditionnels et certaines pratiques culturelles. Ces mêmes choses semblaient faire très défaut dans les centres d'évacuation que nous avons visités à Winnipeg. Je pense qu'on y dissuadait les gens d'apporter des aliments traditionnels. Les bénévoles qui auraient pu suivre une formation en matière d'inscription et qui connaissaient leur communauté n'étaient pas encouragés. Ils étaient là à s'ennuyer alors qu'ils auraient été heureux de prêter main-forte et de participer à certains processus. Ainsi, la capacité de recruter des membres de la communauté qui voulaient une formation pour s'inscrire et répondre aux problèmes alimentaires... J'ai constaté une vraie différence, et je me demande si c'était juste quelque chose de local que je remarquais ou si le cadre d'intervention ne permet pas le genre de flexibilité que les services de soutien des gouvernements locaux pourraient peut-être offrir.

● (1200)

M. Jean-Philippe Tizi: En Colombie-Britannique, nous ne gérons pas les refuges collectifs. C'était les municipalités qui s'en occupaient. Au Manitoba et en Saskatchewan, c'est nous. Peut-être qu'il y a des lacunes là-bas. Nous en saurons plus à ce sujet, car nous menons des consultations en ce moment. Nous devons voir si le taux d'insatisfaction est aussi fort que vous dites. Cette information nous dira comment continuer à nous améliorer. C'est en tout cas ce que nous sommes résolus à faire. Je n'en ai pas entendu parler, mais j'en prends note et je ne manquerai pas d'examiner les résultats de ces consultations pour voir si nous améliorons la prestation de nos services et si nous sommes sensibles à la culture.

La présidente: Nous avons dépassé notre temps, mais vous pouvez répondre à cette question si vous le désirez et nous passerons ensuite à la question suivante.

M. Bill Mintram: J'ajouterais ceci: nous nous efforçons d'être en mesure de fournir des abris culturellement adaptés pour des aspects comme l'alimentation, les cérémonies et les services de soutien, comme pour les anciens résidents des pensionnats. En somme, nous essayons d'être aussi culturellement sensibles que possible. Nous cherchons à en faire une norme de service et une partie intégrante de notre cadre d'action.

La présidente: Merci.

C'est au tour de Mme Malcolmson. Bienvenue.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci, madame la présidente, et merci aux témoins.

Selon vos constatations sur le terrain, et je ne parle pas tellement du travail que fait la Croix-Rouge après coup pour soutenir les familles et les communautés, mais de votre point de vue, les infrastructures dans beaucoup de communautés autochtones... Je viens de la Colombie-Britannique et nous étions très inquiets à ce sujet cet été. Nous avons entendu dire que certaines communautés n'ont pas de camions incendie et que d'autres n'ont pas accès à l'eau. Après cet été terrible, en quoi diriez-vous que les besoins d'infrastructures diffèrent entre les réserves et d'autres collectivités en Colombie-Britannique?

M. Bill Mintram: En ce qui concerne les soutiens communautaires, la Croix-Rouge canadienne a un programme de partenariats communautaires qui permet la collecte de bois de chauffage, la

chasse, la mise en conserve, des pratiques que l'incendie est venu interrompre, des réserves suffisantes de nourriture et les soutiens correspondants à mesure que l'hiver approche. Au sein de ces partenariats, nous appuyons tout un éventail d'opportunités conçues et dirigées par la communauté.

En ce qui concerne l'infrastructure, ce programme de subvention ne couvre pas les bâtiments ni les aspects communautaires connexes. Dans nos travaux, nous veillons cependant à oeuvrer avec la communauté pour reconstruire en mieux, si possible. Nous travaillons en partenariat avec tous les ordres de gouvernement et avec la communauté de façon à pouvoir offrir des services de représentation et de soutien, mais nous ne nous occupons pas directement des infrastructures proprement dites.

● (1205)

Mme Sheila Malcolmson: J'aimerais connaître vos réflexions sur des infrastructures qui, si elles avaient été en place, auraient pu rendre le feu moins calamiteux ou auraient facilité votre tâche d'entretien après l'incendie.

M. Jean-Philippe Tizi: Oui. La préparation aux situations d'urgence et la préparation de la collectivité s'accompagnent de certaines mesures d'atténuation et, parfois — vous avez parlé d'infrastructures —, c'est aussi simple que d'établir des plans d'évacuation. Nous savons que de nombreuses collectivités doivent encore être mieux préparées pour, disons, l'évacuation. C'est le genre d'initiative sur laquelle nous travaillons actuellement avec les communautés des Premières Nations du Manitoba. Avoir des plans d'urgence et des protocoles en place, savoir qui sont les plus vulnérables et le protocole à suivre pour les aider, voilà qui fait toute la différence lors de l'évacuation. C'est exactement le but d'une initiative comme celle que nous avons au Manitoba, avec le soutien d'AANC.

Et puis, il y a évidemment un large éventail de problèmes: l'accès à l'eau, l'accès aux services de santé, la question du logement. C'est un aspect plus général, mais la préparation aux catastrophes, voire l'absence de préparation, jouent énormément au moment de l'évacuation, et ensuite il y a les conséquences et les effets mentaux de l'évacuation.

Nous savons que chaque dollar dépensé pour la préparation économise quatre dollars au niveau de l'intervention, ce qui justifie amplement que nous investissions collectivement dans la préparation aux catastrophes. Pour en revenir à ce vous venez de dire, cela comprend parfois l'infrastructure et la différence est énorme.

Mme Sheila Malcolmson: Certaines histoires d'évacuation cet été en Colombie-Britannique ont été terribles. Les gens étaient bien sûr effrayés. Dans certains cas, la police les a menacés d'emporter leurs enfants s'ils refusaient d'évacuer. Il n'en fallait pas plus pour recréer les images d'un passé très récent où les autorités venaient emporter les enfants dans des pensionnats.

Avez-vous des commentaires sur les programmes qui vont bien, où les dirigeants autochtones prennent une part active à la planification de cette évacuation à l'avance? Pouvez-vous les illustrer à l'aide d'exemples et nous dire comment on pourrait s'y prendre de façon plus humaine à un moment tellement alarmant?

M. Bill Mintram: Quand nous travaillons avec des communautés autochtones, nous le faisons de manière très attentive, en songeant à ce que signifient la souveraineté et la relation de nation à nation. Nous nous efforçons de collaborer avec leurs dirigeants. Quelles que soient les fonctions de la Croix-Rouge, qu'il s'agisse de services ou de soutiens, nous cherchons à tout faire pour et par la communauté et à ce qu'il y ait une relation et une capacité de travail collaboratif. Si nous nous y prenions autrement, nous serions confrontés à de nombreux obstacles.

Comme vous l'avez dit, certaines des mesures qui ont été prises ont eu des échos très négatifs. Il ne nous reste qu'à en tirer des leçons pour essayer de comprendre les meilleurs moyens à prendre tout en respectant le point de vue autochtone, qui veut que cet aspect de la relation et de la collaboration soit là et qu'il soit défini comme une priorité dans la prestation des services. De notre point de vue, il s'agit de continuer à apprendre et d'être très respectueux du processus. Je ne peux pas parler du gouvernement ou d'autres responsables de ce qui s'est passé dans ces circonstances, car ce n'était pas directement lié à la Croix-Rouge.

La présidente: Voilà qui conclut notre temps. Je tiens à vous remercier de votre témoignage. Nous aurons encore quelques audiences à ce sujet. Je vous encourage à soumettre votre mémoire, si vous en avez un, ou toute information que vous jugerez utile. *Meegwetch.*

Nous suspendrons la séance pendant deux ou trois minutes, le temps de laisser entrer notre prochain groupe de témoins.

• (1210) _____ (Pause) _____

• (1215)

La présidente: Mettons-nous en marche.

M. Gary Anandasangaree: Madame la présidente, je me demande si le moment est bon pour demander une réunion du Comité le 28 novembre pendant environ une heure pour parler des enjeux.

La présidente: Pouvez-vous préciser? S'agit-il des travaux du Comité?

M. Gary Anandasangaree: Oui, je propose une réunion de planification des travaux du Comité.

La présidente: Proposez-vous une réunion de planification du Sous-comité ou de notre comité?

M. Gary Anandasangaree: Il pourrait s'agir de notre comité. Je crois que nous allons de toute façon nous rencontrer pendant une heure, alors autant en profiter.

La présidente: On m'apprend que des témoins sont prévus le 28 novembre, mais qu'il y aura une heure de disponible pour les travaux du Comité. Le député Anandasangaree demande que nous consacrons cette heure aux travaux du Comité.

Oui, Cathy.

Mme Cathy McLeod: Madame la présidente, nous avons seulement un groupe, mais avec combien de témoins?

Une voix: [*Inaudible*]

La présidente: Il semble que nous soyons d'accord.

Bienvenue à notre délégation. Vous avez probablement entendu que chaque intervenant dispose de 10 minutes pour faire son exposé. Il n'y a qu'un seul exposé. Les députés vous poseront des questions par la suite.

Nous sommes honorés de votre présence, grand chef Daniels. Vous pouvez commencer.

Le grand chef Jerry Daniels (grand chef, Southern Chiefs' Organization Inc.): Merci.

Je veux commencer par rappeler que nous sommes sur un territoire non cédé par les Algonquins et aussi remercier notre Créateur de nous avoir permis d'être ici aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous les membres du comité permanent et mes proches: merci de m'avoir accordé un peu de temps et de me consacrer un peu de votre temps à vous.

Je vais m'en tenir à mes notes, car cela permettra de maintenir le flux. La relation avec le Canada et les peuples autochtones est au nombre des principales priorités énoncées par le premier ministre dans ses lettres de mandat. Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous croyons en la réconciliation pour les communautés que je représente. La reconstruction de nos communautés est au coeur du processus de réconciliation, et la gestion efficace des situations d'urgence et des catastrophes dans nos communautés en est un aspect important.

Les changements climatiques et les pratiques modernes de gestion des feux de forêt augmentent la fréquence des feux non contrôlés à proximité des communautés des Premières Nations. Il y a également des changements dans l'ampleur et la durée moyenne des incendies de forêt, en particulier dans les zones les plus reculées. En 2017 seulement, près de 7 000 citoyens des Premières Nations ont dû être évacués à la suite d'incendies de forêt.

En août dernier, un incendie de forêt a pris au sud de la Première Nation de Poplar River, une communauté éloignée du côté oriental du lac Winnipeg, située à 400 kilomètres de Winnipeg et accessible uniquement par bateau ou par avion. Cette communauté de 1 100 à 1 200 personnes possède la piste d'atterrissage la plus courte du Manitoba. La Première Nation de Poplar River a déclaré l'état d'urgence local et a été évacuée le 10 août 2017.

En ce qui concerne l'intervention et l'atténuation des feux de forêt en août dernier à proximité de la communauté, la chef Vera Mitchell a déclaré: « Il était très difficile de faire sortir tout le monde rapidement à cause de notre piste d'atterrissage et de notre aéroport. Il a fallu cinq jours pour faire sortir 700 personnes, grâce à une cinquantaine de vols de petits avions ne pouvant emporter que neuf passagers à la fois, d'où la nécessité urgente de construire une nouvelle piste d'atterrissage ailleurs. Notre piste est une clairière au milieu de la réserve qui a une capacité limitée d'accueil, celle-ci étant limitée aux avions de neuf passagers au plus. Elle est trop courte et elle n'est pas à la hauteur des normes. Il n'y a aucun service d'ambulance aérienne et les avions de fret sont limités. On parle d'une piste d'atterrissage depuis 20 ans et voilà que la province a enfin donné son feu vert à la phase de la conception, mais bien sûr, il s'agit d'un accord de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Les compétences et les responsabilités font toujours problème pour les Premières Nations. Si le dernier incident avait été une urgence — une situation d'évacuation rapide —, le désastre aurait été total. »

En août dernier, des feux de forêt brûlaient également au nord-ouest de la région de la Première Nation Wasagamack d'Island Lake, se propageant rapidement et émettant des quantités énormes de fumée, ce qui a eu des répercussions sur trois communautés.

La Première Nation Wasagamack, une communauté de 1 160 habitants, a été fortement touchée par la fumée et le risque de propagation du feu. L'incendie menaçait 26 structures, le bureau du conseil de bande et une école, ce qui a mené à déclarer l'état d'urgence le 29 août 2017 et à procéder à une demande d'évacuation. La Première Nation de Garden Hill, une communauté de 2 700 personnes, a été fortement touchée par la fumée et a nécessité l'évacuation partielle des personnes particulièrement vulnérables et fragiles; un état d'urgence a été déclaré localement le 29 août 2017. Pendant ce temps, St. Theresa Point, une communauté de 2 800 personnes, a, elle aussi, été fortement touchée par la fumée. La bande a demandé une évacuation partielle pour les personnes particulièrement vulnérables et fragiles le 29 août 2017. Les trois communautés ont subi des coupures de courant en raison de la fumée très dense qui a abîmé les lignes électriques.

La gestion des urgences chez les Premières Nations est problématique, et c'est une réalité bien documentée. Les principales autorités concernées s'entendent pour dire que les Premières Nations ne sont pas bien protégées pour faire face aux urgences et aux catastrophes et limiter les dommages et les coûts pour leurs communautés. Il y a également consensus au sujet de la nécessité d'un niveau de protection contre les catastrophes qui soit équitable et comparable à celui qui est offert aux autres Manitobains.

Le budget du programme de gestion des urgences d'AANC n'est pas suffisant, et le soutien a été axé sur les activités d'intervention et de rétablissement alors que la préparation à la phase d'atténuation du processus de gestion des urgences est négligée. La phase d'atténuation est particulièrement négligée et la plupart des communautés des Premières Nations n'ont pas les infrastructures nécessaires pour faire face aux divers types de catastrophes.

• (1220)

L'étape de la préparation comprend toutes les activités qui visent à faire en sorte que les responsables des mesures d'urgence, en cas de catastrophe, seront en mesure d'assurer la meilleure intervention possible et le contrôle de la situation par la Première Nation concernée. Au cours de cette étape, les responsables élaborent des plans d'action pour gérer et contrer les risques et prennent des mesures pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de ces plans. Les mesures de préparation comprennent communément l'entretien et la formation appropriés, les services d'urgence, l'élaboration et la mise à l'essai des moyens d'alerter la population en cas d'urgence, la préparation des refuges et des plans d'évacuation, le stockage de matériel et de vivres, le maintien des approvisionnements et du matériel d'urgence, l'élaboration des plans de communication et la mise en place d'une chaîne de commandement.

Ce sont les Premières Nations qui sont les mieux placées pour se préparer aux catastrophes et qui connaissent le mieux leur environnement physique et social et leur population. Ce sont elles qui, dotées de ressources appropriées et s'appuyant sur des ententes de partenariat, pourraient le plus efficacement se charger de l'étape de la préparation aux catastrophes.

L'étape de l'intervention nécessite la mobilisation des services d'urgence et des premiers intervenants dans la zone sinistrée. Elle débute avec la première vague de services d'urgence de base. C'est pourquoi il vaut mieux qu'elle soit assurée par la collectivité locale. Les responsables étant sur place, ils peuvent appliquer sans tarder les procédures d'urgence et amorcer les opérations. Une intervention efficace est essentielle pour sauver des vies et circonscrire les dommages causés par la catastrophe. S'agissant de la gestion des urgences, c'est durant l'étape de l'intervention de la gestion des urgences que les plans de préparation sont mis en œuvre. Dans les

collectivités de la SCO, les activités d'intervention peuvent comprendre l'évaluation des dommages, le déploiement d'équipement de lutte contre les inondations, comme les digues « Tiger Dam », la lutte contre les incendies et l'hébergement des sinistrés.

Les conseils de bande élus des Premières Nations connaissent leurs gens. Mieux que quiconque, ils savent sur qui ils peuvent compter pour exécuter un plan d'intervention et aussi quels sont les besoins de refuges et quelles sont les possibilités quant aux soins médicaux des citoyens, à l'éducation des enfants et aux besoins des entreprises. Ce ne sont là que quelques-unes des questions que les représentants élus des bandes des Premières Nations sont en mesure de soulever mieux que toute autre organisation.

Combien de temps me reste-t-il? Trois minutes. Permettez-moi de faire un saut et de passer à la dernière partie de mon exposé. Il me faut parler brièvement de la Croix-Rouge.

En décembre 2013, AANC a annoncé que le gouvernement transférait de la Manitoba Association of Native Fire Fighters à la Croix-Rouge canadienne la responsabilité des évacués de longue durée des Premières Nations. Depuis que la Croix-Rouge a pris le relais il y a plus de trois ans, les situations d'urgence des Premières Nations ont représenté 95 % de ses activités au Manitoba. Bien que nous reconnaissons et apprécions l'excellent travail de la Croix-Rouge et le dévouement de son personnel et de ses bénévoles, nous constatons également qu'elle a éprouvé certaines difficultés, dues principalement au fait qu'elle connaît mal la collectivité et l'environnement physique quand elle est appelée à travailler dans les réserves.

Ses ressources humaines étant composées surtout de bénévoles, la Croix-Rouge n'est pas toujours en mesure d'assurer une couverture de 24 heures sur 24. Dans certaines situations, des mesures immédiates sont nécessaires et les collectivités ne peuvent pas attendre l'arrivée de la Croix-Rouge. Dans le cas des collectivités éloignées, le fait que la Croix-Rouge ne soit pas sur place peut compromettre gravement la rapidité et la sécurité des évacuations. La Croix-Rouge n'est pas toujours au courant des plans de sécurité pour les procédures d'urgence dans les collectivités où elle est mandatée pour fournir des services. Ses dirigeants ne comprennent pas toujours les premiers besoins des collectivités, qu'ils ne connaissent pas d'ailleurs. Ils découvrent et apprennent au fur et à mesure.

Il arrive que la Croix-Rouge ait de la difficulté à déterminer où trouver un ravitaillement pour les secours en cas de catastrophe. Elle est structurée de façon à répondre à tant d'urgences majeures en même temps. Son personnel a forcément une connaissance et une compréhension limitées de la géographie locale, de la population, de la situation et des plans d'évacuation préparés par la communauté. Elle ne connaît pas forcément la communauté et ses projets. Le personnel est étouffé par la politique locale. On ne sait pas qui est responsable dans la communauté. Il y a aussi des problèmes liés à l'hébergement des gens de nos collectivités.

Je termine là-dessus. Je pense que je vais laisser l'un de vous deux s'occuper du reste parce que mon temps est écoulé.

• (1225)

La présidente: Il vous reste une minute.

Le grand chef Jerry Daniels: J'ai terminé. Je vais laisser Jolene s'occuper du reste. Je ne pense pas pouvoir venir à bout de ce que j'avais à dire.

La présidente: Très bien. On va remettre l'horloge à zéro. Nous avons un peu de temps. Nous voulons nous assurer que tout le monde a la possibilité de poser ses questions.

Allez-y.

Mme Jolene Mercer (directrice des opérations, Southern Chiefs' Organization Inc.): D'accord.

Selon la vision de la Southern Chiefs' Organization concernant la gestion des situations d'urgence, les Premières Nations du Sud du Manitoba mettraient sur pied et contrôlèrent leur propre centre de commandement des opérations d'urgence, avec un financement adéquat basé sur les besoins opérationnels. Nos Premières Nations du Sud voudraient que le financement de ce centre soit accordé dans le cadre du programme de gestion des catastrophes de Sécurité publique Canada, et non par AANC. Ce centre de commandement aurait pour mandat de coordonner le plan d'action afin de combler toutes les lacunes actuelles dans la gestion des situations d'urgence dans les collectivités des Premières Nations. Cette institution nous permettrait de maîtriser les problèmes liés aux inondations et aux incendies. Il donnerait suite à l'une des principales recommandations du vérificateur général du Canada sur la préparation aux situations d'urgence.

Pour résumer, nous sommes ici aujourd'hui devant le Comité permanent des affaires autochtones parce que, comme l'a dit le grand chef Daniels, nous croyons au processus de réconciliation. Nous reconnaissons que nos relations avec le Canada ont été marquées par une suite d'actes répréhensibles. La politique d'assimilation a causé des torts à nos nations. Ils subsistent aujourd'hui, mais les temps ont changé. Les contextes juridiques et politiques ont beaucoup évolué. Pour cette raison, nous croyons qu'il est dans les meilleurs intérêts économiques et financiers du gouvernement fédéral de collaborer avec nous pour répondre à l'évolution des contextes juridiques et politiques internationaux, y compris dans le domaine de la gestion des situations d'urgence.

Nous avons des règles de survie, des systèmes de maintien de l'ordre et des régimes juridiques qui nous étaient propres. Nous cherchons maintenant à rebâtir nos communautés et à reconstituer ces systèmes. Pour nous, la reconstruction de nos communautés et de notre infrastructure sociale et physique est au cœur du processus de réconciliation. Encore une fois, la gestion des urgences fait partie de ce processus. Au cours de nos discussions avec le Canada, nous souhaitons qu'il soit bien compris que, peu importe de quoi il s'agit — éducation, santé, logement ou gestion des situations d'urgence —, les Premières Nations du Sud du Manitoba ont besoin d'une aide financière correspondant à leurs besoins et leur permettant de contrôler, de gérer et de concevoir leurs propres services et programmes. Nous continuerons à collaborer à l'effort de réconciliation avec le Canada et à participer aux discussions et aux activités qui s'y rattachent.

À cet égard, le message que nos chefs nous ont demandé de transmettre au Comité aujourd'hui se résume en deux demandes: en premier lieu, nous accordons le financement au niveau voulu pour reconstruire les infrastructures physiques et sociales nécessaires à nos communautés, y compris pour la gestion des situations d'urgence; en deuxième lieu, nous reconnaitre l'autorité de le faire.

En terminant, je ferai remarquer que nous avons vraiment été les devanciers de la Croix-Rouge canadienne lorsque nous avons accueilli et aidé les nouveaux arrivants dans ce pays. La preuve en est le traité international de Selkirk.

• (1230)

La présidente: Voilà un bon point.

Nous allons commencer la ronde de questions avec Mme Sahid.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Merci à nos témoins de s'être déplacés aujourd'hui et d'avoir apporté une importante contribution à cette étude.

Grand chef Daniels, vous avez toujours considéré le soutien aux jeunes autochtones comme une grande priorité dans votre travail, que ce soit pour restaurer les liens familiaux, élaborer des programmes scolaires ou offrir des programmes de mentorat en milieu urbain. Pourriez-vous nous parler des façons dont les jeunes peuvent être plus utiles en période d'urgence?

Le grand chef Jerry Daniels: Eh bien, il y a plusieurs façons. Regardez ce qui s'est passé dans la région du lac Island. Beaucoup de jeunes ont aidé à l'évacuation de Wasagamack. Le feu approchait de la collectivité avec une telle rapidité qu'aucun organisme extérieur n'aurait pu lui venir en aide. Les gens de cette collectivité ont dû s'évacuer eux-mêmes. Ils ont fini par embarquer dans des bateaux au milieu de la soirée. Beaucoup de jeunes ont veillé à ce que tous les enfants y soient et que personne ne se perde. Ils ont travaillé ensemble pour s'assurer que tous étaient en sécurité.

Tout s'est fait très rapidement. Ils n'ont eu que très peu de temps. C'était au milieu de la nuit. Ils ont tous embarqué et se sont éloignés de la zone menacée. Beaucoup de jeunes ont participé à cet effort.

Mme Salma Zahid: Les préparez-vous à cela? Une formation est-elle offerte aux jeunes? Comment vous assurez-vous qu'ils sont bien préparés?

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense que c'est très limité dans les collectivités parce que les ressources sont rares. Dans ce cas, c'est simplement que des jeunes connaissent la situation.

Les gens de la collectivité savent à quoi s'en tenir. Ils gardent un œil sur ce qui se passe autour d'eux. Ce sont des chasseurs. Ils passent tout leur temps en forêt. Beaucoup de nos jeunes également. Ils surveillent ces choses. Lorsque le feu s'est approché, la participation des jeunes ne faisait aucun doute. Ils suivaient les directives des plus âgés. Ils travaillaient ensemble.

Mme Salma Zahid: Que pouvons-nous faire de mieux pour que les jeunes soient bien préparés à intervenir dans une telle situation?

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense que tous les moyens novateurs qui ont été proposés pour améliorer la capacité de surveiller comment le feu... Je ne pense pas que les gens comprennent bien comment le feu peut, selon les conditions environnementales, changer de direction et se propager très rapidement. Je pense que l'éducation est évidemment l'un de ces moyens, mais déjà beaucoup de jeunes se portent volontaires et il faut les encourager davantage dans cette voie.

Les jeunes ont certainement besoin d'un soutien en matière de formation pour les interventions d'urgence. Cela ne vaut pas seulement pour les incendies de forêt, mais aussi pour les inondations. Ils participent à ces efforts parce qu'ils savent que leur famille est concernée. Il faudrait qu'il y ait une chaîne de communication, et cela existe déjà au sein de la communauté.

Mme Salma Zahid: Y a-t-il un moyen de créer des liens entre les jeunes et des organismes comme la Croix-Rouge qui fournissent de l'aide en cas d'incendie? Ils pourraient bénéficier de séances de formation offertes par ces organismes. Est-ce une possibilité?

•(1235)

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense que nous pourrions établir des liens entre eux et leur demander de se soutenir réciproquement. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire venir des gens de l'extérieur pour leur dire comment les choses doivent se passer. Ils savent comment elles doivent se passer; ils ont simplement besoin de ressources adéquates.

La seule fois où la Manitoba Association of Native Fire Fighters a vraiment éprouvé des difficultés, c'est quand elle s'est attaquée à une situation qui dépassait ses capacités. Je parle des inondations de 2011. C'est vraiment ce qu'il faut en retenir. Les ressources nécessaires pour répondre à la situation étaient tout simplement prohibitives et on ne s'était pas occupé de corriger cette lacune, mais la MANFF a quand même dû répondre du travail qu'elle avait fait. C'est à ce moment-là qu'il y a eu des problèmes avec la MANFF, des problèmes de comptabilité, tout ce genre de choses. Nous le constatons dans tous les dossiers.

Mme Salma Zahid: L'une des composantes les plus importantes d'un plan de gestion des urgences est la réinstallation des sinistrés une fois l'urgence passée. Pourriez-vous nous décrire le processus suivi relativement aux stratégies de réinstallation à la suite d'une urgence?

Quelles inspections et enquêtes permanentes de suivi sont menées pour faire en sorte que les communautés puissent reprendre leur cours de vie antérieur à la catastrophe ou même l'améliorer?

Le grand chef Jerry Daniels: Ce qu'ils font, c'est évaluer la collectivité et les dommages qu'elle a subis, que ce soit à cause d'un incendie ou d'une inondation. Ils font l'inventaire de ce qui existerait dans la collectivité et déterminent si les gens sont prêts ou non à y retourner. Cela fait partie de l'ensemble du processus, mais le chef et le conseil procèdent à une planification avec l'équipe d'intervention d'urgence. Ils examinent ensuite les échanciers, les ressources et toutes les choses qui seront nécessaires pour ramener tous les membres dans cette collectivité et déterminent qui va être chargé de les ramener.

De plus, il faut voir où vont être hébergés les évacués. Dans le cas qui nous occupe, des milliers de nos gens étaient au centre RBC, où ils couchaient sur des lits de camp. C'était le cas de beaucoup de nos aînés. À l'époque, la province aurait dû, à notre avis, déclarer l'état d'urgence afin de réquisitionner des chambres d'hôtel pour nos aînés pour leur éviter de devoir rester dans de grands dortoirs. Ce sont des choses de ce genre qui inquiétaient beaucoup la communauté, d'avoir tous ses jeunes dans cette immense installation.

Mme Salma Zahid: Nous savons qu'à compter de janvier 2017, AANC avait des ententes de gestion des situations d'urgence avec un certain nombre de provinces et de territoires, dont l'Alberta, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons entendu vanter leur efficacité et de leur solidité.

Pourriez-vous nous parler des difficultés qui se sont posées au Manitoba dans les tentatives de conclure des ententes officielles?

Le grand chef Jerry Daniels: De qui parlez-vous? La solidarité...

Mme Salma Zahid: Les ententes que nous avons conclues avec d'autres provinces pour gérer efficacement... Nous n'avons pas d'entente avec le Manitoba.

Le grand chef Jerry Daniels: Nous n'en avons pas avec le Manitoba, mais nous travaillons à atteindre cet objectif en partenariat avec les municipalités. Nous travaillons avec tout le monde, de tous les côtés. Nous les avons rencontrés et nous les rencontrerons à

nouveau. Ce que nous réclamons, c'est un modèle d'intervention coordonnée pour toute la région.

Ce que nous voulons également faire, c'est promouvoir une approche davantage axée sur le bénévolat, également au moyen d'ententes avec beaucoup de nos partenaires signataires de traités qui sont à l'extérieur des réserves.

Mme Salma Zahid: Merci.

La présidente: C'est maintenant au tour de Kevin Waugh de poser ses questions.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Bienvenue à tous les trois.

En effet, le Manitoba n'a pas d'entente de gestion des urgences.

Comme vous l'avez dit, chef Daniels, vous examinez un modèle au Manitoba. Cherchez-vous à l'extérieur du Manitoba pour voir ce qui fonctionne et ce qui n'a pas fonctionné, en Alberta, en Saskatchewan ou ailleurs? Quelles sont les discussions à ce sujet? On peut parler et parler. Chaque année, il y aura une inondation ou un incendie et nous n'en tirerons jamais les leçons. À quoi cela ressemblerait-il si les choses changeaient au Manitoba?

Le grand chef Jerry Daniels: À quoi cela ressemblerait-il?

M. Kevin Waugh: Oui. À quoi ressemblerait cette politique?

Nous avons des services d'urgence en Alberta et en Saskatchewan. Ce n'est pas vraiment le cas au Manitoba. Vous n'avez pas d'entente.

Le grand chef Jerry Daniels: En effet.

M. Kevin Waugh: À quoi ressemblerait l'entente? Visiblement, vous avez été consulté.

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense que cela commencerait par un protocole entre les organismes existants, y compris ceux au sein des municipalités. Nous aimerions que tous communiquent entre eux. Dès le départ, tous les organismes qui participent aux interventions d'urgence doivent avoir un protocole de communication. Il n'y a aucun moyen de savoir ce qui se passe plus loin le long de la rivière ou de l'autre côté du front de feu si nous n'avons pas ce genre de choses. De plus, il y a la capacité technique de surveiller les feux de forêt à partir d'une position élevée. Les choses de genre sont aussi... Je ne sais pas où se trouve cette capacité, ce qui m'amène à conclure que nous devons travailler en partenariat avec la province et d'autres organismes qui font déjà ce travail.

Le CTRRL, l'un des conseils tribaux, exerce beaucoup de pressions pour obtenir des centres de commandement. Nous l'avons appuyé, mais je sais qu'il s'est tourné vers l'une des...

•(1240)

Le chef Lance Roulette: ... communautés de la Saskatchewan...

Le grand chef Jerry Daniels: Oui. Mais je peux vous assurer que nous examinons les pratiques exemplaires.

M. Kevin Waugh: Le centre de commandement est intéressant. Combien d'argent faut-il? Avez-vous pensé au centre de commandement? Nous avons entendu l'optique d'un commissaire aux incendies. Vous venez ici et vous dites que vous voulez un centre de commandement. De combien d'argent parlons-nous?

Pour ce qui est du contrôle de ce centre, c'est quelque chose de nouveau. Nous n'avons pas entendu cela dans les exposés des groupes de Premières Nations qui sont venus ici. Tout d'un coup, vous lancez l'idée de ce centre de commandement qui serait réglementé par Sécurité publique Canada, un organisme différent. Vous savez ce que je pense de la bureaucratie fédérale. Tout d'un coup, vous m'en proposez un autre... Donnez-moi votre point de vue sur ce à quoi ressemblerait ce centre de commandement.

Le grand chef Jerry Daniels: Il y en a trois. Nous appuyons nos communautés et nos conseils tribaux. Sur le plan politique, c'est l'approche que nous avons adoptée.

Ce que je dis ici, c'est que nous devons, dans une perspective communautaire, en avoir le contrôle. Nous devons être en mesure de réagir avec efficacité et d'une manière qui permettra effectivement aux communautés de décider de la formule qui fonctionnera pour elles.

Quant au prix et au coût, ces choses ont été planifiées. Il y a 20 ans, on en parlait déjà. Je ne sais pas de combien le coût a augmenté. Je ne veux pas mettre un chiffre là-dessus. Il y en a trois et, quelle qu'elle soit la proposition, chacune contient bon nombre d'éléments particuliers. Je sais que tout cela est sur la table. Ce que je dis, c'est que nous avons besoin de ce soutien pour amener des améliorations.

Il y a beaucoup de raisons qui font qu'il vaut mieux que l'impulsion vienne de la communauté. Historiquement, les choses nous ont toujours été imposées de l'extérieur et ceux de l'extérieur prétendaient mieux s'y connaître, mais cela ne contribue pas au renforcement des capacités communautaires, ne serait-ce que parce que personne n'aime qu'on lui dise quoi faire. Les gens veulent apprendre en appliquant leurs propres méthodes. Les communautés sont toutes sensibles à cela.

M. Kevin Waugh: Nous venons de jeter un coup d'oeil à votre piste d'atterrissage.

Le grand chef Jerry Daniels: Laquelle?

M. Kevin Waugh: Celle dont vous avez parlé, Poplar River. Je peux vous dire que vous n'y ferez pas atterrir un 747!

Nous ne sommes pas allés à Poplar River, mais nous avons parlé à des personnes qui en venaient quand nous étions à Winnipeg. La population est très à cran. Comme vous l'avez souligné, il y a une embarcation pour cinq habitants, ou peu quelque chose comme ça, et il est possible de transporter sept ou neuf personnes à la fois par avion. C'est un problème qui existe depuis plusieurs décennies. J'aimerais que vous répondiez à cela.

C'est une région éloignée du Manitoba, j'en suis conscient.

Le grand chef Jerry Daniels: Voulez-vous que je parle de Poplar River en particulier?

M. Kevin Waugh: Oui.

Le grand chef Jerry Daniels: Vous devez y faire construire une piste d'atterrissage.

Imaginez si ce qui s'est passé à Wasagamack se passait à Poplar River, et que vous ne disposiez pas de temps. S'il n'y avait pas eu les embarcations à Wasagamack, cela aurait été une véritable catastrophe. Le risque existe toujours, car les collectivités n'ont pas...

La collectivité de Pauingassi, qui est beaucoup plus petite, n'a même pas de piste d'atterrissage. Elle est très isolée. Dans la même région, Little Grand Rapids n'a même pas de route menant à la piste d'atterrissage. Si un jour ces communautés sont confrontées à un événement semblable, elles se retrouveront dans une situation

beaucoup plus grave que celle d'Island Lake. Au moins, à Island Lake, le lac est grand. Il y a d'autres collectivités dans la région où ils peuvent aller pour trouver refuge.

M. Kevin Waugh: J'ai entendu parler du problème d'hébergement à Winnipeg quand nous y étions. En Saskatchewan, bien que nous ayons eu nos difficultés, nous nous sommes assurés, à Prince Albert et à Saskatoon, que les personnes qui avaient besoin d'être hébergées soient au moins accueillies dans des hôtels. Ce n'était pas le cas au Manitoba. Lorsque nous avons visité ce centre, c'est l'un des points d'achoppement qui est ressorti.

Le respect des aînés et des enfants était un problème dans ces endroits. Êtes-vous d'accord avec moi?

• (1245)

Le grand chef Jerry Daniels: Oh, oui, et je crois que ce sont les dirigeants qui en ont parlé une fois rentrés chez eux. Il était question de la réponse lorsqu'ils étaient dans les refuges, beaucoup de problèmes différents ont été soulevés. C'est sorti dans les médias. Partout il était question des propos des chefs de la région d'Island Lake.

La présidente: Il vous reste environ 10 secondes.

M. Kevin Waugh: Allez-y, chef Roulette.

M. Garry McLean (aîné, Lake Manitoba First Nation): Je suis l'Aîné McLean, Garry McLean.

M. Kevin Waugh: Oui, c'est exact.

M. Garry McLean: [Le témoin s'exprime en saulteaux.]

Ce n'était pas du français. C'était du saulteaux, du territoire ojibwé.

Les Aînés ont appris que nous devons tous nous respecter, car nous sommes tous frères et soeurs. Nous respectons cela.

Comme vous le savez, au Canada, nous comptons environ 220 collectivités ou communautés autochtones isolées. Au Manitoba, nous en avons 22, et notre région en compte 4. Dans le sud-est, sur 32, 4 sont isolées.

Au début des années 1990, on a créé dans ces communautés l'Association des pompiers autochtones du Manitoba afin qu'elle combatte les feux de broussailles. Elle n'était financée qu'à cette fin. Au Manitoba, lorsque l'inondation de 1997 est survenue, nous n'avons été touchés que deux mois plus tard. Morris a été inondée au printemps. Comme l'eau prend deux ou trois mois pour arriver dans nos collectivités, nous avons souvent le temps de nous préparer.

Le problème que nous avons se situe, évidemment, à l'échelle régionale. Les fonds d'urgence pour Affaires autochtones sont très limités. Ils sont très bas au Canada, et pas uniquement au Manitoba, mais dans tout le pays.

À mon avis, si votre Comité fait des recommandations au ministre des Finances, ce sont là des éléments que vous devez inclure. Nous avons des plans en place. Nous en avons présenté quelques-uns à la région, mais celle-ci est également aux prises avec ses problèmes. Comme vous le savez, nous disposons d'environ 10 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada. Le Manitoba reçoit environ 1,6 milliard de dollars qu'il doit répartir entre 63 collectivités. Cela n'inclut pas les nouvelles urgences. Notre problème, c'est que si vous avez besoin de plus de 500 000 \$, vous devez vous adresser au Conseil du Trésor. Cela complique les choses pour nous, car les Premières Nations ne peuvent pas s'adresser directement au Conseil du Trésor, nous devons passer par la région, et cela est un problème.

Meegwetch.

M. Kevin Waugh: Merci, Garry.

La présidente: Très bien. La parole est au député Donnelly. Bienvenue.

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Merci, madame la présidente. C'est la première fois que je remplace un membre de ce comité, je vous remercie de m'avoir invité.

Je remercie les témoins d'avoir témoigné pour cette étude sur les feux de forêt dans les collectivités des Premières Nations.

Je tiens tout d'abord à dire que je suis attristé par les pertes qu'ont subies les familles des collectivités dont vous avez parlé en raison des incendies de l'été dernier.

Grand chef, vous nous avez donné beaucoup d'informations. Vous avez parlé de l'infrastructure avec laquelle vous devez composer dans certaines collectivités, de la lenteur de la réponse et du financement inadéquat, ainsi que de certains autres problèmes. Deux recommandations ont été présentées, soit l'examen d'un financement approprié et votre prise en charge de la mise en oeuvre de vos plans.

Pouvons-nous revenir un peu en arrière? Vous avez également mentionné l'élaboration d'un protocole. Veuillez pardonner mon ignorance, mais n'existe-t-il pas un tel protocole avec vos communautés et les gouvernements fédéral et provinciaux?

Le grand chef Jerry Daniels: Oui. Les pompiers communiquent entre eux dans toute la province, il y a une communication. Ce que j'essaie de faire, c'est étendre cette communication au-delà de nos collectivités, de faire en sorte qu'il y ait une plus grande participation dans toute la région, qu'il y ait une plus grande coopération afin d'être plus efficaces. Cela exige un engagement de la part des dirigeants des municipalités pour faire en sorte que cela se réalise.

M. Fin Donnelly: J'allais vous demander de nous en dire plus à ce sujet. À quoi cela ressemblerait-il? Le ministère fédéral et les gouvernements sont-ils disposés à suivre vos propositions ou cela représente-t-il un obstacle?

• (1250)

Le grand chef Jerry Daniels: Je ne sais pas si on a déjà envisagé la possibilité que nous ayons des immobilisations à notre disposition, qui n'existent pas au sein des Premières Nations, et qu'elles répondent en temps opportun et de la façon dont nous en avons besoin. Nous ne savons pas qui s'occupait de la surveillance de l'incendie à Wasagamack. Comment a-t-il pris de l'ampleur aussi rapidement? Connaissions-nous la direction du vent et tous les différents facteurs à considérer dans l'évaluation du niveau de risque?

M. Fin Donnelly: Nous parlons beaucoup de consentement préalable, libre et éclairé. Ce que vous proposez à l'égard de l'établissement d'un protocole semble être une très bonne occasion de trouver une solution à long terme. Comment pouvons-nous régler les problèmes systémiques que vous soulevez devant ce comité et établir un protocole sur la façon dont nous communiquons de gouvernement à gouvernement? C'est tout à fait logique. Nous pourrions ensuite passer aux plans concrets, au financement, aux échéanciers, etc.

Le grand chef Jerry Daniels: Il s'agit certainement d'un équilibre délicat. Beaucoup de gens participent à cette discussion. Le partenariat et la collaboration ont une grande valeur à mes yeux. Je pense que nous pourrions trouver beaucoup de gains d'efficacité qui n'ont pas encore été cernés. Simplement en travaillant ainsi, en collaboration, nous pouvons nous attaquer à davantage de problèmes.

Il y a beaucoup d'enjeux différents. En ce qui concerne les inondations, il s'agit d'un problème de fossés qui ne sont pas déblayés dans la municipalité. Nous devons également nous occuper de ce genre de choses.

M. Fin Donnelly: Quant aux services de pompiers et aux infrastructures, vous avez mentionné qu'ils sont inadéquats dans certaines collectivités. Pourriez-vous nous parler des infrastructures actuelles et des besoins des collectivités?

Le grand chef Jerry Daniels: Il y a un énorme manque d'infrastructures. Les collectivités ont discuté de la façon de gérer les évacuations à l'avenir en s'appuyant sur ce qu'elles avaient vu. Certaines collectivités veulent avoir plus... On doit s'en préoccuper davantage. Si une collectivité ou une région de la taille d'Island Lake avait été évacuée ailleurs au Manitoba, des hôtels auraient été mis à la disposition des personnes évacuées. Nous pouvons examiner n'importe quel exemple. Si 10 000 personnes doivent quitter leur collectivité, je suis convaincu que vous ne les hébergerez pas au Centre RBC.

M. Fin Donnelly: Il ne semble pas y avoir de seuil pour déclarer un état d'urgence en ce qui a trait au nombre de personnes touchées.

Le grand chef Jerry Daniels: C'est à cela que je travaille. J'essaie d'avoir un seuil. C'est dans tout. Nous devons avoir une norme pour mesurer l'honneur de la Couronne. Comment l'établir ou comment établissons-nous un véritable partenariat? Nous devons avoir quelque chose qui nous dit où se trouve le seuil. C'est vers cela qu'il faut tendre.

M. Fin Donnelly: Pourriez-vous nous parler du financement nécessaire? Nous ne parlons que de prise en charge, de la façon d'y parvenir et d'y inclure davantage les collectivités des Premières Nations. Votre autre recommandation concerne le financement adéquat. Je crois que vous avez mentionné tout à l'heure que vous n'aviez pas les chiffres. Existe-t-il un moyen de connaître le montant nécessaire pour financer adéquatement les interventions d'urgence, les incendies de forêt?

Le grand chef Jerry Daniels: J'ai dit que nous travaillons avec nos partenaires. En ce moment même, c'est le CTRRL qui progresse dans notre région, en grande partie grâce à la capacité organisationnelle déployée. Il est difficile de faire quelque chose à plus grande échelle, comme au niveau régional. Nous nous appuyons donc sur nos partenaires pour avancer. Nous travaillons avec ceux qui donnent la cadence. Nous bâtissons en allant puiser dans ce que les gens ont de meilleur à offrir et nous essayons d'éviter les dédoublements.

Quand je dis que le CTRRL va dans cette direction, je dis oui, nous sommes d'accord, cela doit se faire. Mais nous voulons prendre part à l'élargissement de cette initiative dans toute la région. Notre devoir est de veiller à ce que cela se réalise, et ce, dans un délai raisonnable.

• (1255)

La présidente: Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Anandasangaree.

M. Gary Anandasangaree: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de s'être joints à nous cet après-midi.

Nous avons entendu de nombreux témoignages recommandant la nomination d'un commissaire aux incendies autochtone. J'aimerais connaître votre opinion sur le genre de fonction qu'il exercerait et savoir ce qu'il ressort des consultations que vous avez eues avec quiconque à ce sujet jusqu'à maintenant.

Le grand chef Jerry Daniels: Je ne suis pas certain de ce que... Je suppose qu'un commissaire aux incendies serait la personne qui prendrait les décisions concernant la préparation des pompiers.

M. Gary Anandasangaree: Le mandat est plus vaste, l'idée est que ce soit un commissaire pour le Canada, et uniquement...

M. Garry McLean: Pour la province?

M. Gary Anandasangaree: Pour le pays, et il s'occuperait uniquement des collectivités autochtones. C'est ce que j'ai compris. Je peux me tromper, et mes collègues peuvent me corriger. Mais si vous n'êtes pas au courant...

Le grand chef Jerry Daniels: Je ne connais pas bien le dossier.

M. Gary Anandasangaree: D'accord, nous allons passer à un autre sujet.

J'ai trouvé votre remarque très intéressante tout à l'heure, lorsque vous avez dit que nos peuples autochtones ont été la première Croix-Rouge lorsque les premiers colons sont arrivés.

Dans la situation actuelle, quelles sont vos trois principales sources de mécontentement à l'endroit de la Croix-Rouge et de la façon dont les incendies de cet été ont...?

Le grand chef Jerry Daniels: Je ne veux pas mettre l'accent sur la Croix-Rouge. Elle fait sans conteste de l'excellent travail partout dans le monde.

Les Premières Nations ont toujours été responsables d'elles-mêmes, de leurs lois, de tout ce qui a trait à la gouvernance. Au cours des 150 dernières années, des gens sont venus nous dire que ce n'était pas bien. Il y a là tout un historique, mais je suis convaincu que tout le monde ici est au courant.

Notre objectif est de rétablir ces mesures et de reconnaître celles qui sont déjà en place. Nous avons déjà des personnes sur le territoire et elles savent... Les collectivités ont les aptitudes, la capacité, d'élaborer des plans pour elles-mêmes. Aucune somme d'argent ne les rendra plus efficaces. Si une collectivité dispose d'un plan d'action et des ressources nécessaires pour intervenir en cas d'urgence, le fait de faire venir des gens par avion ou d'essayer de le faire ne pourra jamais se comparer à l'interaction et à la communication quotidiennes au sein de la communauté elle-même.

M. Gary Anandasangaree: Parmi les communautés que vous représentez, combien ont actuellement un plan d'urgence?

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense qu'elles en ont toutes un. Elles sont tenues d'avoir un plan, et les conseils tribaux aident également au sein de leur région. La SCO compte quatre conseils tribaux, et ils donnent aussi un coup de main à l'élaboration de ces plans. Il y en a donc beaucoup.

M. Gary Anandasangaree: Est-ce que ces plans d'urgence sont fondés sur des pratiques exemplaires ou est-ce strictement...?

Le grand chef Jerry Daniels: Je pense que beaucoup des codes de prévention des incendies sont les mêmes, c'est généralement le cas. Je crois que tous nos édifices publics sont habituellement assez standard. Évidemment, comme nous n'avons pas reçu les ressources appropriées, nous sommes à court des choses les plus simples, les

extincteurs, les alarmes incendie... Il y a eu des cas où, pour une raison quelconque, les alarmes incendie n'ont pas fonctionné dans une collectivité.

Sandy Bay en est un terrible exemple. De nombreuses personnes ont perdu la vie dans l'incendie d'une résidence, et cela découle du sous-financement du logement.

Nous sommes toujours à la recherche de gains d'efficacité dans tout, car nous savons qu'il y a toujours un manque de ressources.

M. Gary Anandasangaree: L'un des commentaires que nous avons entendus portait sur la mise en oeuvre du code de prévention des incendies. Je crois que notre inspecteur en bâtiments, de la baie de Quinte, a laissé entendre que, dans bien des cas, ce sont les dirigeants de la collectivité qui sont responsables de la construction des maisons, mais qu'ils sont aussi responsables du zonage et de l'application du Code du bâtiment. Il y a fréquemment des problèmes d'échéancier, car il y a souvent des retards, et ainsi de suite.

Avez-vous eu des problèmes avec la mise en oeuvre du Code du bâtiment?

• (1300)

Le grand chef Jerry Daniels: Je n'en ai pas entendu parler. Je sais qu'il y a certaines difficultés à cet égard, car aucune organisation n'a vraiment réussi à maintenir les gens en poste. Nos Premières Nations fonctionnent constamment dans une situation de crise dans les collectivités. Nous avons des antécédents de problèmes sociaux qui ont été créés. Il n'y a pas beaucoup d'emplois, et tout est financé socialement. Nous avons une énorme richesse autour de nous, mais la collectivité n'en profite d'aucune façon, et ce, en raison des obstacles au commerce au sein de la collectivité. Tout est lié. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de nous occuper de certains de ces aspects — nous sommes trop préoccupés par tous les autres dossiers que nous devons régler au quotidien. Ce que nous tentons de faire, c'est élargir la portée afin de ne pas passer à côté.

M. Gary Anandasangaree: Je pense que nous avons dépassé le temps alloué. N'est-ce pas, madame la présidente?

La présidente: Le Comité lève habituellement la séance travaux à 13 heures, mais j'aimerais que vous terminiez vos observations.

M. Gary Anandasangaree: Si vous avez autre chose à ajouter, nous avons environ une minute.

Le grand chef Jerry Daniels: Je tiens simplement à vous remercier de m'avoir écouté aujourd'hui. Nous incitons nos collectivités à respecter le Code du bâtiment. Mais chaque collectivité est autonome. Ce sont les Premières Nations, et ce sont elles qui signent les traités. Nous nous accordons pour dire que les traités ne forment pas les nations: les nations signent les traités. Telle est la relation. C'est un partenariat.

Notre vision globale est de progresser ensemble vers une prospérité durable et de respecter l'intégrité culturelle et politique de nos nations respectives. C'est ce que nous sommes venus vous dire aujourd'hui. Nous sommes toujours prêts à écouter nos partenaires et membres de notre grande famille et à renforcer notre compréhension mutuelle.

Meegwetch.

La présidente: Merci d'être venu à Ottawa pour présenter votre exposé. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>